

REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie



Décision Municipale N° 013 /DM/CM/SG/05-2023

Portant attribution du Dossier d'appel d'offre N° 004/AONO/CM/CIPM/2023 du 16 mars 2023, relatif aux Travaux de réhabilitation de la piste agricole NKOLOSSANANGA- carrefour NGBABA II, dans la Commune de Monatélé, arrondissement de Monatélé.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,

*Vu La constitution ;
Vu La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le décret N° 2012/480 du 22 octobre 2012 ; portant nomination de Monsieur SIMOU KAMSU Patrick au poste de Préfet du département de la Lékié ;
Vu Le décret N° 64/DF/222 du 20 juin 1964 portant création de la Commune de Monatélé ;
Vu L'arrêté N° 000242/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre ;
Vu La circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La décision n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines communes ;
Vu La circulaire 00000004/C/MINFI du 10 Mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2022 ;
Vu Le dossier d'appel d'offre national n° 004/AONO/CM/CIPM/2023 du 16 Mars 2023 ;
Vu Les procès-verbaux de la commission interne de passation des marchés de la Commune de Monatélé du 05 Mai 2023 ;
Vu L'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés de Monatélé formulée par correspondance n°011/2023/L/CIPM du 10 Mai 2023 ;
Considérant les nécessités de service.*

DECIDE

Article 1^{er}: Pour compter de la date de signature de la présente décision, est attributaire de l'appel d'offre N° 004/AONO/CM/CIPM/2023 du 16 Mars 2023, l'entreprise ci-après :

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC du marché	Délai d'exécution
ETS TDP & CIE BP : 40800 Douala. Tél : 698 59 58 11.	Travaux de réhabilitation de la piste agricole NKOLOSSANANGA- carrefour NGBABA II, dans la Commune de Monatélé, arrondissement de Monatélé.	23 744 484 FCFA	Trois (03) mois

Article 2 : L'entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement l'attache du Service Technique de la Commune de Monatélé pour la suite de la procédure.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatélé le 17 MAI 2023

Le Maire,
Autorité Contractante,



Prospere Parfait
Mammi Bessala

Ampliations

- ARMP pour publication
- CIPM/Monatélé
- DR/MINMAP/Centre
- DD/MINMAP/Lékié
- Entreprise
- Affichage, archives